**La déontologie journalistique mise en pratique**

Séminaire de recherche du Lemme

(Jeudi 4 décembre 2014 de 16 à 19 heures – salle)

*Introduction du séminaire*

*Par Christine Servais*

*et Geoffrey Geuens*

**« L’indépendance journalistique et les nouveaux modèles économiques »**

par Marc Vanesse,

Chargé de cours en journalisme d’investigation et déontologie de l’information, co-fondateur du Lemme (ULg)

*Aperçu de loin, un observateur profane pourrait déduire, un peu vite, que le monde des médias d’information traditionnels (presse écrite, radio, télévision) vit des moments difficiles annonçant leur irrémédiable agonie. La presse écrite se trouvant, de surcroît, en première ligne pour essuyer les assauts d’une industrie numérique qui balayerait tout sur son passage. Il conviendrait toutefois de ne pas trop flouter la photo de famille médiatique en affinant le grain par une meilleure mise au point, laquelle passera par l’analyse de trois créations rédactionnelles récentes misant sur une autre forme d’indépendance économique : Mediapart, XXI et Médor.*

**« Cinq années de jurisprudence au Conseil de déontologie journalistique »**

par André Linard,

Secrétaire général du Conseil de déontologie journalistique

*Le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) est régulièrement confronté à des situations qui posent des questions pratiques de déontologie, que ce soit sous forme de demandes préventives de conseils souhaitées par les rédactions ou de plaintes déposées par des tiers. Depuis sa création en 2009, le CDJ a exprimé 126 avis sur des cas problématiques. Cette jurisprudence permet d’illustrer par des cas concrets les différentes facettes de la déontologie : la recherche de la vérité, l’indépendance journalistique, le recours à des méthodes loyales et le respect des intérêts des personnes mentionnées, en presse écrite comme en audiovisuel.*